Palmer Mirro-Mastic ®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 2021-12-23 Date de révision: 2025-06-30 Version: 2.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Palmer Mirro-Mastic ®
Code du produit : Pas disponible

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Miroir Adhésif

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant
Palmer Products Corporation
146 St. Matthews Avenue
Louisville, KY, 40207 - USA
T 502.893.3668 Toll-Free: 800.431.6151
palmer@mirro-mastic.com

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro d'urgence (CHEMTREC): 1-800-424-9300 (24 Heures),
Numéro d'urgence de Transport (CHEMTREC): 1-800-424-9300 (24 Heures)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Liquides inflammables, Catégorie 4

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Mention d'avertissement (GHS) : Attention
Mentions de danger (GHS) : Liquide combustible
Conseils de prudence (GHS) : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Bitume oxydé	Bitume oxydé Bitume oxydé (A complex black solid obtained by blowing air through a heated residuum, or raffinate from a deasphalting process with or without a catalyst. The process is principally one of oxidative condensation which increases the molecular weight.) / Bitumens, oxidized / Oxidized asphalt / Bitume oxydé (petroleum)	n° CAS: 64742-93-4	30 - 60
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) Naphta lourd (pétrole), hydrotraité / Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se composent d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 6 et 13 atomes de carbone (C6-C13) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 65 et 230°C (entre 149 et 446°F).]	n° CAS: 64742-48-9	10 - 30
Kaolin	Kaolin KAOLIN / Kaolin clay / Hydrated aluminium silicate / Hydrated silicates of aluminium / Hydrous alum silicates	n° CAS: 1332-58-7	10 - 30
Cellulose microcristalline	Microcrystalline cellulose / CELLULOSE / Cellulose, microcrystalline / MICROCRYSTALLINE CELLULOSE	n° CAS: 9004-34-6	5 - 10

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, de la mousse, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas éliminer par les égouts ou permettre d'aller dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Cellulose microcristalline (9004-34-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cellulose
ACGIH® TLV® TWA	10 mg/m³
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cellulose
OSHA PEL TWA	15 mg/m³ (total dust) 5 mg/m³ (respirable fraction)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cellulose
NIOSH REL (TWA)	10 mg/m³ (total dust) 5 mg/m³ (respirable dust)

Cellulose microcristalline (9004-34-6)	
NIOSH REL 10h TWA	10 mg/m³ (Total dust) 5 mg/m³ (Respirable fraction)
Référence réglementaire (US-NIOSH)	OSHA Annotated Table Z-1 (NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards (NPG))

Kaolin (1332-58-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Kaolin
ACGIH® TLV® TWA	2 mg/m³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pneumoconiosis. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Kaolin
OSHA PEL TWA	15 mg/m³ (total dust) 5 mg/m³ (respirable fraction)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Kaolin
NIOSH REL (TWA)	10 mg/m³ (total dust) 5 mg/m³ (respirable dust)
NIOSH REL 10h TWA	10 mg/m³ (Total dust) 5 mg/m³ (Respirable fraction)
Référence réglementaire (US-NIOSH)	OSHA Annotated Table Z-1 (NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards (NPG))

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Pour la manipulation de grandes quantités, porter des gants. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Pâte épaisse.
Couleur	:	Noire
Odeur	:	Solvant
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	71,1 °C (160 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Liquide combustible.
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1,2
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm²/s
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

Bitume oxydé	
Point d'ébullition	308 – 382 °C (@ 1013.25 hPa)
Point d'éclair	> 250 °C Atm. press.: 101,325 kPa
Pression de la vapeur	< 0,1 kPa Temp.: 20 °C

Cellulose microcristalline	
Température d'auto-inflammation	232 °C

Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	
Point d'ébullition	-20 – 260 °C Atm. press.: 101,325 kPa
Point d'éclair	< -40 °C Atm. press.: 101,325 other:kPa (supposé). Pression non stipulée dans la citation
Température d'auto-inflammation	> 200 °C (@ 1013 hPa)
Pression de la vapeur	≤ 240 kPa Temp.: 37,8 °C

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Bitume oxydé (64742-93-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Cellulose microcristalline (9004-34-6)	
DL50 orale rat	> 5 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	> 5800 mg/m³ (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)

Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 inhalation rat	> 8500 mg/m³ (Exposure time: 4 h Source: EPA_HPV)

Kaolin (1332-58-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: NLM_HSDB)
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (Source: NLM_HSDB)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Bitume oxydé (64742-93-4)	
LOAEL (cutané,rat/lapin,90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
LOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	0,0207 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Palmer Mirro-Mastic ®	
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm²/s

Bitume oxydé (64742-93-4)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Cellulose microcristalline (9004-34-6)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (64742-48-9)	
Viscosité, cinématique	< 1 mm²/s Temp.: 'other:37.8°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'

Kaolin (1332-58-7)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Bitume oxydé (64742-93-4)	
CE50 72h - Algues [1]	56 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)

Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (64742-48-9)	
CL50 - Poisson [1]	2200 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas Source: IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité

Palmer Mirro-Mastic ®	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Bitume oxydé (64742-93-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Cellulose microcristalline (9004-34-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (64742-48-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Kaolin (1332-58-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Palmer Mirro-Mastic ®	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluorés : Non

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	:	NA1993
N° ONU (TDG)	:	Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	:	Liquide combustible, n.s.a. (Distillat de pétrole)
Désignation officielle pour le transport (TMD)	:	Non réglementé

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Liquide combustible

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	:	III
Groupe d'emballage (TDG)	:	Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT)	:	NA1993
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	:	148 - For domestic transportation, this entry directs to § 173.66 for: a. The standards for transporting a single bulk hazardous material for blasting by cargo tank motor vehicles (CTMV); and b. The standards for CTMVs capable of transporting multiple hazardous materials for blasting in bulk and non-bulk packagings (i.e, a multipurpose bulk truck (MBT)). IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = 97 / (1 + a (tr - tf)) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	:	150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	:	203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	:	241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	:	60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	:	220 L

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed ‘‘on deck’’ or ‘‘under deck’’ on a cargo vessel and on a passenger vessel.

TMD

Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l’inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l’Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à Bitumes, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2025-06-30

Date d'émission : 2021-12-23

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com

Indications de changement:		
Section	**Élément modifié**	**Remarques**
FDS	Mise à jour de la FDS	**Modifié** V 2.0

SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Avis de non-responsabilité : Les énoncés, les renseignements techniques et les recommandations contenus aux présentes sont considérés comme étant fiables, mais sont fournis sans aucune garantie relativement à l’exactitude des données ou aux résultats qui peuvent être obtenus en utilisant le produit. Les renseignements contenus aux présentes concernent ce produit précis et sont fournis uniquement à titre informatif et à des fins d’examen. Palmer Products Corporation n’assume aucune responsabilité à l’égard de votre usage des renseignements ou votre recours à ceux-ci. Il est possible qu’ils ne s’appliquent plus au produit si vous l’utilisez en combinaison avec un autre produit. L’utilisateur est responsable de s’assurer de la convenance et de l’intégrité des renseignements en ce qui concerne l’usage personnel qu’il compte faire du produit. Palmer Products Corporation n’offre aucune garantie expresse ou implicite à l’égard de ce produit ni aucune autre sorte de garantie, et décline par la présente toute garantie possible, y compris, sans limitation aucune, tout garantie relative à la qualité marchande ou l’adaptation à un usage particulier. L’utilisateur est responsable de se conformer à toutes les lois, toutes les ordonnances et tous les règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux applicables.